

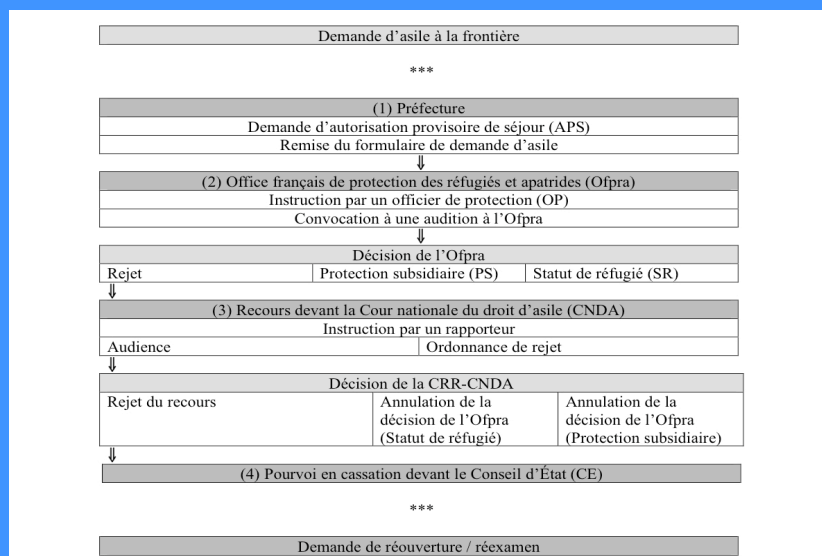
Atelier sur les Procédures d'asile au Royaume-Uni et en France
Édimbourg, 30-31 mars 2009

La Procédure d'asile en France: Un aperçu

Robert Gibb

Department of Sociology, Anthropology and Applied Social Sciences
The University of Glasgow

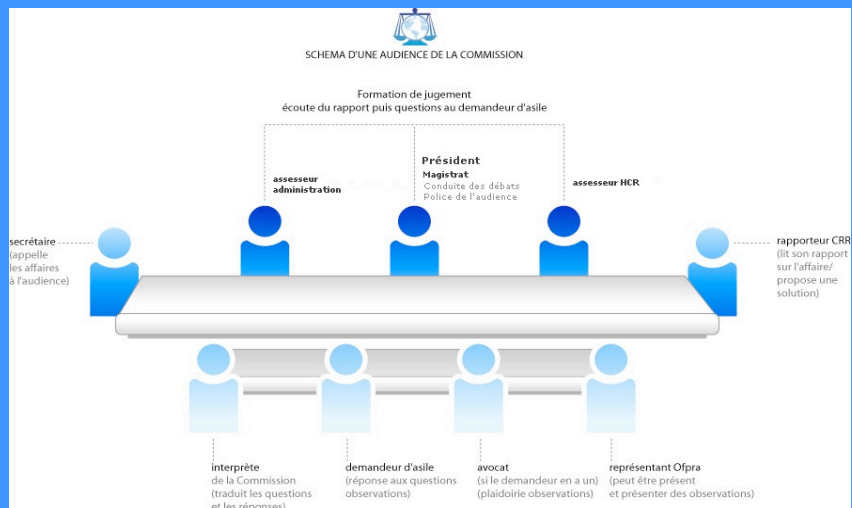
La procédure d'asile : aperçu



La demande d'asile en France, 2004-2007

(Sources: Ofpra, Rapports d'activité 2004-2007; CRR/CNDA, Rapports d'activité 2004-2007)

	2004	2005	2006	2007
Demandes d'asile	65,614	59,221	39,332	35,520
Premières demandes	50,547	42,578	26,269	23,804
Réexamens	7,069 (10,77%)	9,488 (16,02%)	8,584 (21,82%)	6,133 (17,27%)
Décisions (hors mineurs)	68,118	51,272	37,986	29,536
Accords	6,358	4,184	2,929	3,401
Rejets	61,760	47,088	34,786	25,922
Taux d'accord	9,3%	8,2%	7,8%	11,6%
Recours enregistrés	51,707	38,563	30,501	22,676
Décisions rendues	39,160	62,262	28,938	27,242
Rejets	34,142 (87,19%)	52,606 (84,49%)	24,487 (84,62%)	21,827 (80,12%)
Irrecevabilités	3,847 (9,82%)	10,514 (16,39%)	5,768 (19,93%)	5,179 (19,0%)
Rejets au fond	29,212 (74,60%)	41,421 (66,53%)	17,427 (60,22%)	15,950 (58,5%)
Annulations	4,967 (12,68%)	9,599 (15,42%)	4,451 (15,38%)	5,415 (19,9%)
Accords: Statut / PS			4,081 (14,10%) / 370 (1,28%)	4,853 (17,8%) / 562 (2,1%)



Source: <http://www.commission-refugies.fr/crr/images/AudienceSchema.jpg> (consulté le 25/03/09)

La composition des formations de jugement à la CNDA

- « 1/ Un président nommé soit par le vice président du Conseil d'Etat parmi les membres du Conseil d'Etat ou du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en activité ou honoraires ; soit par le premier président de la Cour des comptes parmi les magistrats de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes, en activité ou honoraires ; soit par le garde des Sceaux, ministre de la justice, parmi les magistrats du siège en activité et les magistrats honoraires de l'ordre judiciaire ;
- 2/ Une personnalité qualifiée de nationalité française, nommée par le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés sur avis conforme du vice-président du Conseil d'Etat ;
- 3/ Une personnalité qualifiée nommée par le vice-président du Conseil d'Etat sur proposition de l'un des ministres représentés au conseil d'administration de l'Office. »

Source: Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), Art. L. 732-1.

Le déroulement des audiences à la CNDA

Séance publique (sauf demande de huis clos)

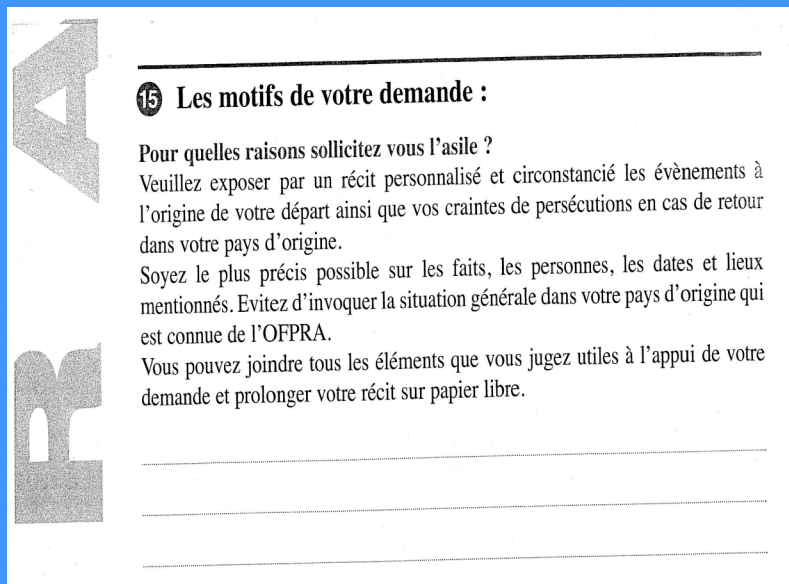
- Appel de l'affaire par le/la secrétaire
- Lecture du rapport (« Le rapporteur résume les faits invoqués et la décision de l'OFPRA, présente les pièces jointes au dossier et exprime son avis. »)
- Plaidoirie de l'avocat
- Observations du (de la) représentant(e) de l'Ofpra
- Audition du (de la) requérant(e)

Délibéré (« La formation de jugement délibère à huis clos sur les affaires inscrites à la séance. Elle prend ses décisions à la majorité des voix. »)

Source: http://www.commission-refugies.fr/cnda_pratique_11/seance_13/deroulement_32.html (consulté le 25 mars 2009)

Contextes de production des récits de persécution

- (entretien Ofpra à la frontière)
- dossier Ofpra (demande écrite)
(associations, Centres d'accueil pour demandeurs d'asile [CADA]...)
- entretien(s) l'Ofpra (compte rendu)
- recours CNDA (CADA, associations, avocats...)
- certificat médical
- mémoire(s) complémentaire(s) (avocats, associations...)
- audition à la CNDA



15 Les motifs de votre demande :

Pour quelles raisons sollicitez vous l'asile ?
Veuillez exposer par un récit personnalisé et circonstancié les événements à l'origine de votre départ ainsi que vos craintes de persécutions en cas de retour dans votre pays d'origine.
Soyez le plus précis possible sur les faits, les personnes, les dates et lieux mentionnés. Evitez d'invoquer la situation générale dans votre pays d'origine qui est connue de l'OFPRA.
Vous pouvez joindre tous les éléments que vous jugez utiles à l'appui de votre demande et prolonger votre récit sur papier libre.

Source: Ofpra, Formulaire de Demande d'asile, p.10